



Résidence du CNSMD de Lyon

> [Résultats de la commission logement pour l'année universitaire 2022-2023](#)

Le CNSMD de Lyon dispose d'une résidence de 52 lits située dans ses locaux : 3 quai Chauveau, Lyon 9e

- 23 lits sont réservés aux étudiants mineurs entre 16 et 18 ans
- 4 lits sont réservés aux étudiants ERASMUS+
- 25 lits sont réservés aux étudiants majeurs (de 18 à 28 ans)

Ne peuvent être admis à la résidence que les étudiants ayant réussi le concours d'entrée.

Modalités d'attribution

Les chambres sont attribuées après avis d'une commission composée :

- du Directeur de l'établissement, président ;
- de membres de droit : la Directrice Adjointe, le Directeur des études musicales, la Directrice des études chorégraphiques, la Cheffe du service des études, la Cheffe du service patrimoine (ou de leurs représentants), 2 enseignants, 2 étudiants, membres du Conseil d'Administration.

Cette commission a un rôle consultatif pour l'attribution des logements dans la résidence du CNSMD ; la décision définitive étant prise par le directeur.

L'instruction des dossiers est faite par le service patrimoine/logistique.

Il est à noter que la commission attribue aux étudiants une place et non une chambre de type défini. La répartition dans les chambres est faite par le service patrimoine/logistique à l'issue de la commission, en fonction des disponibilités et si possible, des vœux émis par l'étudiant.

Critères d'attribution

Sont pris en compte : la situation économique de la famille, l'âge de l'étudiant et l'éloignement du domicile.

Session de la commission

La commission siège 1 fois par an en juillet à l'issue des concours d'entrée (7 juillet 2022, date à confirmer).

important : la commission siège quelques jours après la proclamation des derniers résultats d'admission. Les délais impartis pour la constitution des dossiers sont, pour certains étudiants, très courts



Admission à la résidence

Les résultats de la commission seront publiés sur le site internet du CNSMD et affichés dans le hall d'accueil de l'établissement.

Fonctionnement de la résidence

Le droit d'occupation est reconnu pour une année universitaire conformément au planning d'ouverture et de fermeture de la résidence arrêté chaque année.

Pendant les congés d'été les chambres doivent être totalement libérées.

L'occupant verse lors de son entrée dans les locaux une **caution équivalente à une redevance mensuelle**. Cette somme est encaissée par l'agent comptable et restituée au départ définitif de l'étudiant si aucune dégradation n'a été constatée et si toutes les redevances ont été régulièrement payées.

Fonctionnement de « l'internat surveillé »

Sur demande expresse des parents, les étudiants entre 16 et 18 ans peuvent être accueillis en « internat surveillé ».

De 7h à 20h, les étudiants mineurs ne sont placés sous aucune surveillance particulière et peuvent quitter librement les locaux.

De 20h à 7h, les étudiants mineurs doivent être présents dans l'établissement.

Toute sortie en dehors de ces horaires fait l'objet d'autorisations écrites des parents.

Un maître d'internat est présent dans les locaux du CNSMD à partir de 20h ; il exerce une surveillance « active » auprès des mineurs de 20h à 23h30. Présent dans sa chambre à l'étage des mineurs pendant toute la nuit, il intervient après 23h30 en cas de problèmes notamment en matière de sécurité ou de discipline.

Important !

Les étudiants étrangers mineurs désirant une place à la résidence sont dans l'**obligation d'avoir un référent** sur le territoire français et si possible en région lyonnaise. Celui-ci doit pouvoir intervenir rapidement si l'étudiant mineur est confronté à un problème urgent (hospitalisation par exemple).

Composition des chambres et tarifs

(ces derniers sont susceptibles d'être modifiés en 2022-2023)

2^e étage

- 9 chambres indépendantes avec douche + lavabo (sanitaires à l'étage) : 296 €

- 7 chambres à 2 lits avec douche et lavabo (sanitaires à l'étage) : 204 €

3^e étage

- 13 chambres indépendantes avec douche + lavabo + mezzanine (sanitaires à l'étage) : 339 €



- 8 chambres à 2 lits avec douche + lavabo + WC + mezzanine : 226 €

Agencement type d'une chambre

Un lit, une table de chevet, une lampe de chevet, un bureau, un siège, une lampe de bureau, un fauteuil.

Équipements de la résidence

Les étudiants disposent d'une boîte aux lettres personnelle, d'une cuisine collective par étage, d'un bloc réfrigérant, d'un congélateur collectif, d'une buanderie équipée de machines à laver, sèche-linge et fer à repasser, de l'accès à internet par système WIFI.

Calendrier d'ouverture et de fermeture de la résidence année 2022-2023

entrée à la résidence pour les danseurs :

> le vendredi 2 septembre 2022 de 9h à 16h pour tous les danseurs

entrée à la résidence pour les musiciens :

> le vendredi 2 septembre 2022 de 9h à 16h pour les musiciens 1ère année participant à la semaine d'intégration

> du lundi au vendredi de 9h à 13h pour tous les musiciens ne participant pas à la semaine d'intégration

fermeture de la résidence :

> vacances de fêtes de fin d'année : du samedi 17 décembre 2022 à 14 heures au lundi 2 janvier 2023 à 17 heures

> vacances d'été : fermeture le samedi 24 juin 2023 à 14 heures.

Dossier de demande de chambre

Le dossier de demande de chambre à la résidence du CNSMD est à remplir sur le site www.cnsmd-lyon.fr jusqu'au **03 juillet 2022 inclus** (aucun dossier ne sera retenu si réception après cette date)

Rappel : la commission d'attribution des chambres à la résidence du CNSMD se tiendra le **7 juillet 2022** (date à confirmer). Les résultats seront publiés sur le site Internet du CNSMD et affichés dans le hall d'accueil de l'établissement.

Les étudiants admis à la résidence recevront par courrier électronique toutes les informations concernant la rentrée courant juillet.